



Certification VCA* et VCA**¹ /LSC* et LSC**²

Le VCA est un schéma de certification d'un système de management de la sécurité. Cela signifie que l'entrepreneur doit prouver sa conformité aux critères VCA, présentés sous la forme d'un questionnaire, lors d'audits effectués par un ou plusieurs auditeurs d'un organisme de certification (Vincotte) agréé à cet effet.

Le cycle de certification se déroule en plusieurs étapes:

- prise de contact et renseignements
- offre/commande
- pré-audit éventuel (analyse et évaluation des dossiers sur commande)
- vérification préalable de la documentation
- **audit et rapport**
Un audit consiste en une vérification de la documentation du système et de l'implémentation de ce système au sein de l'entreprise. Les remarques sont consignées dans un rapport d'audit.
- **décision et certificat (+ mesures correctives)**
Sur base de ce rapport, le coordinateur de l'organisme de certification décide si le contractant peut être certifié ou non. Si l'avis est positif, un certificat est octroyé. Sinon, un audit complémentaire (post-audit) devra être réalisé après la mise en place d'actions correctives afin de décider si le système est effectivement conforme aux exigences de la norme.
- **audits de suivi**
Annuellement, un audit de suivi devra être réalisé. Cet audit consiste en une évaluation de l'évolution du système.

Les certificats sont valables pendant trois ans et, chaque année, les principaux éléments doivent être re-vérifiés. Après trois ans, il faut à nouveau procéder à un audit complet de Re-certification.

Le VCA appartient au collège Central des Experts VCA (CCDE-VCA), qui gère le système de certification VCA et en surveille la qualité. L'organisme de certification (Vincotte) doit remplir toutes les conditions d'accréditation et se conformer à la convention entre l'organisme de certification et SSVV (Stichting Samenwerken voor Veiligheid).

Législation

Les audits de système de management se déroulent en tenant compte de la législation, réglementations et normes en vigueur, tant par rapport au domaine d'activité que par rapport aux lieux de travail.

Groupe cible

La norme VCA (check-list de sécurité pour entrepreneurs) est une norme de référence qui s'applique aux entreprises qui effectuent auprès de maîtres d'ouvrage des travaux présentant un risque élevé dans un environnement à risques (Chantiers, sites en projet...).

¹ Veiligheid, gezondheid en milieu Checklist Aannemers

² Liste de contrôle Sécurité, santé et environnement entreprises Contractantes
Voir également la fiche VCA

Avantages de ce service

Ce système de management permet au client d'exercer ses activités dans un cadre structuré, et ce afin de renforcer la sécurité.

Les certificats délivrés vous offrent les avantages suivants:

- réduction significative du nombre d'accidents et par conséquent des absences de collaborateurs
- diminution des conséquences pénibles ainsi que des coûts qui y sont liés
- réduction des dégâts causés aux installations de l'entreprise et des coûts engendrés par les temps d'arrêt
- ils confirment à vos collaborateurs qu'ils sont sur la bonne voie et qu'ils procèdent de façon structurée pour préserver leur propre sécurité ainsi que celle des autres
- ils stimulent vos collaborateurs à renforcer toujours mieux la sécurité
- ils vous permettent d'accéder à des marchés où il est impératif de sécuriser au maximum le lieu de travail (par ex. pétrochimie, sidérurgie)
- sans oublier l'amélioration de l'image de la société, aussi bien aux yeux de son personnel que vis-à-vis de l'extérieur

Nos auditeurs sont très expérimentés et, si vous ne savez quelle voie emprunter pour obtenir le certificat, ils sont là pour évaluer votre système de management de la sécurité tel qu'il est mis en place actuellement et pour vous orienter vers la meilleure procédure. De plus, nos auditeurs connaissent très bien le contexte industriel dans lequel votre entreprise évolue et ils le respectent parfaitement.

Coordonnées

Vincotte
Service Certification
Personne à contacter: Eric Louys
Jan Olieslagerslaan 35
B - 1800 Vilvoorde
T: +32 (0)473 700 156
F: +32 (0) 2/674 59 62
elouys@vincotte.be
www.vincotte.be